

Information relative à l'utilisation de gants de protection selon la directive UE 89/686/CEE, Annexe II, Par. 1.4 (EPI 2)

Ici : Article 7100IM, Tailles 4-14, Gants cuir mouton avec manchon et bord-côtes

Représentant : voir facture

Les gants ont été testés selon la norme EN 388:2016. Cette norme peut être procurée auprès de : Beuth Verlag GmbH, Burggrafenstr. 6, 10787 Berlin (Tel. 030/26012274, Fax 030/26011231). Le degré de protection correspond aux exigences. Le marquage sur les gants ou sur l'emballage donne l'information à ce sujet.

Après une analyse des risques un choix de gants doit être fait. Des essais de port permettent de déterminer la bonne taille. Pour garantir la sécurité il faut absolument veiller à ce que les gants soient portés en combinaison avec des articles complémentaires. Les bord-côtes doivent être serrés et sans faille, pour empêcher que les abeilles puissent pénétrer dans les gants. Lors de l'utilisation d'accessoires comme par exemple des gants intérieurs, il est à veiller que la fonction de protection ne soit pas influencée négativement.

Stockage / Entretien : Les gants doivent être stockés de manière appropriée, c-à-d dans des cartons et dans un endroit sec. Comme il s'agit d'un produit naturel, compte-tenu de l'influence de l'humidité et de la température pendant le stockage, et des changements possibles de la matière au cours du temps, il n'est pas possible de donner une date de préemption. De plus la date d'expiration dépend du degré et du domaine d'utilisation.

En plus de l'entretien avec des moyens communs (p.ex. brosse, chiffon, etc....) le nettoyage par un atelier spécialisé est, après concertation, possible. Avant réutilisation les gants doivent être contrôlés pour d'éventuels dommages et être échangés si nécessaire.

Le produit est composé de :

100 % partie non-textile d'origine animale (cuir de mouton)

100 % coton (manchon, bord-côtes)



Avis : Les informations ici incluses ainsi que les résultats des essais physiques sont destinés à aider l'utilisateur dans son choix de l'équipement de protection individuel. Il faut toutefois signaler que les conditions d'utilisation réelles ne peuvent pas être simulées et que le devoir de l'utilisateur (et non pas du fabricant) est de déterminer l'aptitude à être utilisé dans un certain domaine. Les tests des gants ne concernent que la partie couvrant la paume de la main.

Nous recommandons : Dans les cas où un risque de s'empêtrer dans des machines en mouvement existe, il est recommandé de ne pas porter de gants.

A notre connaissance aucune substance contenue dans le produit, pouvant agir sur la santé de l'utilisateur, ne nous est connue.

Le marquage du gant ou de l'unité d'emballage la plus petite, donne une information sur :

- Fabricant Bovie GmbH & Co. KG, Industriering 46, 41751 Viersen, Allemagne
- Désignation 7100IM Gant cuir mouton
- Norme concernée EN 388:2016
- Tailles 4 - 14
- Conformité CE

Norme utilisée :

EN 388



2 1 2 2 X



Gant de protection contre les risques mécaniques

Les gants de protection contre les risques mécaniques sont marqués avec le pictogramme correspondant, suivi de 4 chiffres (qui représentent les niveaux de performance des tests mécaniques)

Risques Mécaniques

2 1 2 2 X



Test	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Résistance à la coupeure TDM	100	500	2000	8000	-
Résistance à la perforation	1,2	2,5	5,0	10,0	20,0
Résistance à la déchirure	10	25	50	75	-
Résistance à la coupeure (Coupe-Test)	20	60	100	150	-
Résistance à l'abrasion					

- Résistance à l'abrasion : Nombre de cycles d'abrasion nécessaires pour user l'échantillon du gant
- Résistance à la coupeure : Nombre de cycles nécessaires pour couper l'échantillon à une vitesse constante.
- Résistance à la déchirure : Force nécessaire pour déchirer l'échantillon
- Résistance à la perforation : Force nécessaire pour percer l'échantillon avec un poinçon standard
- Résistance des doigts : Niveau 4
- Résistance à la coupeure TDM non mesurée

Institut ayant réalisé les tests : Institut für Arbeitsschutz der DGUV (IFA), Alte Heerstr. 111, 53754 Sankt Augustin, Kenn-Nr. 0121